

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 12 février 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 5 décembre 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de la mise en compatibilité de votre plan local d'urbanisme (PLU) pour permettre la réalisation d'un parc zoologique sur le territoire de votre commune et sur celui de la commune voisine de Guérard.

Votre demande de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) a fait l'objet d'une consultation électronique (conjointe avec celle de la commune de Guérard) des membres de la CDPENAF.

*Ainsi, la commission a rendu un avis favorable au titre de la mise en compatibilité de votre PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.  
La commission souhaite toutefois que le projet global lui soit présenté par le porteur de projet quand il sera finalisé.*

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF

Monsieur Bernard CARROUGE  
Mairie  
3, place de l'Hôtel de Ville  
77580 Crécy-la-Chapelle